



RECU EN PREFECTURE  
Le 03 février 2020  
VIA DOTELEC - S2LOW

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Absents :** M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

**Procurations de vote :** M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 24 - Subventions à des associations sportives

Délibération n° 2020/005975

## Subventions à des associations sportives

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

|                 | Date       | Avis              |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 4 | 09/01/2020 | Favorable unanime |

La Ville de Besançon soutient le fonctionnement des clubs sportifs bisontins dans différents registres : fonctionnement général et annuel, aide aux locaux, projets d'animation de la Ville, dispositif spécifique aux clubs de haut niveau...

Par ailleurs, la Ville soutient également les clubs dans l'organisation de leurs manifestations ou pour des participations à des manifestations d'envergure ou encore l'aide à l'acquisition ou la maintenance de matériel sportif.

### Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

#### Subventions pour manifestations

|  |         |
|--|---------|
| - <b>ASPTT Besançon section athlétisme</b><br>Organisation course pédestre « Rives du Doubs » - 29 mars 2020               | 500 €   |
| - <b>ASTB</b><br>Organisation 17e édition du Trail des Forts - 09 et 10 mai 2020   | 5 000 € |
| - <b>Besançon Association patinage Artistique (BAPA)</b><br>Organisation gala équipe de France de patinage - 16 avril 2020 | 1 500 € |
| - <b>Trampoline Club Besançon</b><br>Organisation compétition sélective au championnat de France - 8 et 9 février 2020     | 1 100 € |

En cas d'accord, la dépense totale, soit **8 100 €**, sera prélevée sur la ligne 65.40.6574.004822.20300.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus, décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du programme « Manifestations et subventions exceptionnelles».**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0